

Facturation par une association

Par dohrian, le 01/12/2010 à 17:49

Bonjour,

Ma fille fait partie d'une association pour l'enseignement des langues. Elle recoit des cours et paye pour cela.

L'association a organisé un voyage à l'étranger en train. Ma fille a remis le document d'inscription (comprenant l'autorisation de paiment pour le voyage de 430 euros).

Contrairement aux autres participants, ma fille n'a pas reçu le 2ème papier de l'association (autorisation médicale), l'association l'a oubliée.

Le jour du depart, ma fille nous appelle desespérée car elle n'est pas sur la liste des partants, l'association n'ayant pas pris de billet pour elle. J'ai le professeur au téléphone, lui affirme que j'ai bien inscrit ma fille. Il prend alors un billet dernière minute.

L'association nous a facturé le surcout du billet (356 euros !), alors que nous n'avons jamais donné notre accord, et que nous n'avons jamais reçu ce deuxième formulaire. En a-t-elle le droit ?

Merci